

Québec, le 6 février 2019

À Éric, ainsi qu'à toutes les enseignantes et tous les enseignants qui ont pris le temps de m'écrire,

Tout d'abord, merci, tout simplement! J'ai lu avec attention la lettre qui est parvenue jusqu'à mon ministère, à Québec. Les dernières semaines ont été chargées, vous vous en doutez, mais je tenais à y apporter une réponse. Et quel meilleur moment que cette semaine, la Semaine des enseignantes et des enseignants, pour le faire!

D'entrée de jeu, je me permets de vous remercier sincèrement du travail que vous faites jour après jour. Enseignant en « prêt de services » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et moi-même membre du Syndicat de Champlain, je ne peux que reconnaître la pertinence de nombreux points qui figurent dans votre lettre.

**Sur la nécessité de cesser l'intégration à tout prix** dans les classes ordinaires d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou des troubles de comportement, sachez que je partage votre avis.

Personne ne gagne quand un élève qui a besoin d'un niveau élevé de services d'adaptation est intégré de force dans une classe ordinaire : ni l'élève qui ne reçoit pas toute l'attention et tous les services auxquels il devrait avoir accès, ni l'enseignant qui se retrouve avec une tâche alourdie et une gestion de classe parfois plus compliquée, ni le reste de la classe.

Est-ce que cela signifie qu'il faille ouvrir davantage de classes spécialisées? À mon sens, oui. Le nombre de ces classes doit être déterminé en fonction des besoins des écoles, et non pas arbitrairement en fonction des classes disponibles. Chaque élève doit avoir l'accompagnement dont il a vraiment besoin pour l'aider à atteindre son plein potentiel. En gros, on vise des intégrations réussies et non des intégrations à tout prix.

... 2

**Quant à l'accélération de l'accès aux services pour nos élèves**, encore une fois, nous sommes d'accord. Plusieurs études prouvent que le dépistage et la prise en charge précoces des enfants ayant des troubles neurologiques ou des retards de développement constituent un vecteur majeur de réussite scolaire. Cela renforce d'ailleurs notre volonté de rendre universel l'accès à la prématernelle 4 ans.

Mais au-delà du réseau scolaire, il y a une nécessité d'intervenir en amont. Notre gouvernement en est pleinement conscient et dans cette veine, nous avons annoncé la semaine dernière la mise en place d'Agir tôt, un programme gouvernemental visant justement le dépistage et la prise en charge des enfants ayant des retards de développement, et ce, dès le plus jeune âge. À terme, ce sont jusqu'à 90 millions de dollars qui seront investis sur deux ans, et 800 ressources professionnelles qui seront embauchées à cette fin. Un accès rapide aux services passe inévitablement par un diagnostic posé plus tôt.

Un autre sujet qui touche principalement la qualité des services offerts à nos élèves, mais également les conditions de travail des enseignantes et enseignants : **l'ajout de ressources professionnelles dans nos écoles**.

Trop souvent, les gouvernements qui nous ont précédés ont joué au yo-yo avec le budget de l'Éducation. Les premiers en ayant été pénalisés sont les psychologues, les psychoéducateurs et les éducateurs spécialisés, pour ne nommer que ceux-ci, mais aussi les élèves en difficulté et vous, les enseignantes et enseignants.

Pendant toute la durée du mandat de notre gouvernement, il n'y aura aucune compression dans le budget de l'Éducation. Le premier ministre l'a lui-même assuré lors de son discours inaugural. Pour ce qui est des ressources professionnelles dans les écoles, leur nombre ira en augmentant, année après année, afin de mieux répondre aux besoins des élèves.

J'ai bon espoir que les trois précédents aspects contribueront à inverser une tendance malheureuse, c'est-à-dire l'augmentation des **épisodes de violence et d'intimidation** vécus par le personnel enseignant et le personnel de soutien dans nos écoles.

**Sur la valorisation de la profession et le respect de l'autonomie professionnelle**, il y a effectivement une nécessité d'agir pour redorer le blason de la profession. Les dernières années et les compressions qui les ont accompagnées ont mis à mal l'image de la profession.

Pourtant, et je suis certain que vous serez d'accord avec moi, enseigner, c'est exercer la plus belle profession du monde. Les enseignantes et enseignants que vous êtes méritent davantage de considération quant à leur autonomie professionnelle. Et contrairement au précédent gouvernement, qui lors des dernières négociations entourant le renouvellement des conventions collectives proposait carrément aux profs d'en faire plus avec moins, nous aborderons les prochaines avec la nécessité d'en offrir davantage au personnel enseignant. Je crois que cela ne représente ni plus ni moins qu'un changement de paradigme.

**En matière de construction, de rénovation et d'agrandissement d'écoles**, encore une fois, je ne peux que partager votre constat : trop peu a été fait dans les dernières années. Le résultat : plusieurs de nos écoles, au Québec, sont aujourd'hui soit dans un état lamentable, soit surpeuplées, soit les deux!

Au Québec, il peut s'écouler six ans (et parfois plus!) entre le dépôt d'une demande pour la construction d'une nouvelle école, ou l'agrandissement, ou la rénovation d'une école existante. Ce délai est beaucoup, beaucoup trop long et ne nous permet pas de répondre efficacement aux défis auxquels nous faisons face. C'est pourquoi, avec mon équipe, je travaille à accélérer ce processus. Idéalement, nous voudrions raccourcir celui-ci à trois ans.

Plus que des écoles fonctionnelles, nous voulons de belles écoles, inspirantes et motivantes autant pour les élèves qui les fréquentent que pour vous, enseignantes et enseignants. C'est d'ailleurs avec cette vision que seront rénovées, agrandies et construites les écoles de demain.

Finalement, certains d'entre vous, dans vos lettres, m'ont fait part de vos inquiétudes quant aux **changements prévus aux indices de défavorisation**. Comme vous le savez, c'est entre autres à partir de ces indices que sont déterminés le ratio maître-élève et les budgets supplémentaires destinés aux ressources dans certaines écoles défavorisées.

Ces indices sont notamment calculés avec les données du recensement. Un exercice de mise à jour de ces indices est en cours à partir des données du plus récent recensement. Vu l'intervalle considérable depuis la dernière mise à jour, cette situation se traduit par d'importants déplacements pour certaines ressources provenant d'écoles ayant perdu leur statut d'écoles défavorisées vers d'autres écoles, maintenant jugées défavorisées.

Je travaille actuellement avec l'équipe ministérielle à développer des scénarios qui permettront une transition harmonieuse et surtout, qui garantira à chaque élève l'accès aux services dont il a besoin.

Il est évident qu'au cours des prochaines années, nous ne serons pas nécessairement en accord sur tous les sujets, et c'est parfaitement normal. Mais à la lecture de votre lettre, je constate, chères enseignantes et chers enseignants du syndicat de Champlain, que nous sommes d'accord sur l'essentiel. J'espère que vous arriverez à la même conclusion après avoir lu la mienne. En terminant, permettez-moi de vous remercier encore une fois pour le travail incroyable que vous faites au quotidien. Vous changez littéralement le Québec, un élève à la fois.

Bonne Semaine des enseignantes et des enseignants!

Le ministre,



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE